

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 5 novembre 2021 11:29
À: Plum
Cc: [REDACTED]
Objet: PLUM Orléans - Commission d'Enquête

Monsieur le Président de la commission d'enquête

Plan Local d'Urbanisme Métropolitain

Orléans métropole

Espace Saint Marc

5 Place du 6 Juin 1944

45000 Orléans

plum@orleans-metropole.fr

Nous sommes propriétaires depuis Juillet 2007 à SEMOY de la parcelle 397 [REDACTED]. Cette parcelle s'étend jusqu'à [REDACTED].

En consultant le projet du PLUM, nous découvrons la création d'un espace « Cœur d'ilot » sur les parcelles 729-397-717-718-197-620

Sur le Plan de zonage numéro 35 du PLUM, nous constatons que les constructions réalisées depuis plusieurs années sont absentes (Maison en 619 – Abris en 197 – Maison en 718)

Ces parcelles accessibles depuis le domaine public appartiennent à 5 propriétaires privés et sont actuellement classifiées en zone Ua sur le PLU de Semoy.

Situés dans un rayon de 200m de la Mairie, en conservant leur constructibilité ces terrains présentent les avantages suivants :

- Densification du centre bourg
- Réduction de l'étalement urbain
- Limitation de l'artificialisation des sols puisqu'ils sont déjà raccordés au domaine public

De par leurs localisations, ils peuvent être considérés comme des dents creuses et à ce titre, être constructibles (pour preuve, la maison construite sur la parcelle 718).

Le périmètre cœur d'ilot a vraisemblablement été indiqué sans enquête terrain, ni consultation d'image satellite disponible sur Géoportail.gouv.fr .

Nous vous demandons donc de réétudier la pertinence de créer un cœur d'ilot sur ces emprises.

Nous comptons sur votre diligence et vous adressons nos salutations les meilleures.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]